



FAQ | informations sur les conseillers en orientation et en éducation

Les conseillers en orientation et en éducation fournissent des conseils spécialisés en éducation et en orientation à tous les élèves de la 9^e à la 12^e année et aux jeunes de 18 à 24 ans aux Territoires du Nord-Ouest. Ils les soutiennent et répondent à leurs questions, et les aident à se préparer aux étapes qui suivent l'école secondaire.

Afin de répondre aux besoins des élèves de 12^e année confrontés à une situation sans précédent en raison de la pandémie, les conseillers leur fournissent des informations sur les possibilités qui s'offriront à eux après le secondaire, dès septembre 2020, en plus de les aider avec les processus d'inscription et les options de financement.

1. Qu'est-ce qu'un conseiller en orientation et en éducation?

Les conseillers en orientation et en éducation fournissent des conseils en éducation et en orientation à tous les élèves de la 9^e à la 12^e année et aux jeunes de 18 à 24 ans aux Territoires du Nord-Ouest. Ils les soutiennent et répondent à leurs questions, et les aident à se préparer aux étapes qui suivent l'école secondaire.

Le conseiller est chargé de diriger, de gérer et de coordonner la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et la prestation des aides et des services spécialisés en orientation et en éducation, ainsi que de mettre en lumière les possibilités d'emploi et les carrières faisant l'objet d'une demande importante aux TNO, afin de s'assurer que les élèves et les jeunes des TNO reçoivent le soutien nécessaire pour faire des choix éclairés et positifs dans leur éducation et leur carrière.

2. Qui sont les conseillers en orientation et en éducation?

Ils viennent de partout : Slave Sud, Terre-Neuve, Ontario et Philippines. Les conseillers en orientation et en éducation ont des compétences et de l'expérience dans les domaines suivants : communication, travail social, commerce international, orientation professionnelle, développement de carrière, transition professionnelle, entrepreneuriat, éducation, gestion des ressources humaines, facilitation, psychologie, coaching de vie, tâches de conseiller municipal et certification Sceau rouge.

Les conseillers sont à l'écoute des histoires uniques des élèves et amènent ceux-ci à découvrir et à explorer leur propre personnalité en se basant sur leur parcours éducatif et sur leurs expériences. Ils travaillent avec eux pour les aider à découvrir leurs talents, à explorer leurs centres d'intérêt et à ouvrir des portes menant à des possibilités de formation, d'éducation et d'emploi.



3. Comment un conseiller en orientation et en éducation peut-il aider mon enfant?

Les conseillers en orientation et en éducation peuvent aider un élève :

- à déterminer ce qui l'attend après l'école secondaire, en cas d'incertitude;
- à choisir et à intégrer un programme d'enseignement, d'apprentissage ou de formation postsecondaire qui correspond à ses intérêts et à ses objectifs;
- à apprendre la différence entre l'aide financière aux étudiants des TNO et les subventions et les bourses d'études et d'entretien, et à présenter une demande;
- à comprendre les attentes des employeurs ténois et l'importance d'être prêt à travailler;
- à rédiger un CV et une lettre de motivation et à postuler pour un emploi;
- à découvrir d'autres possibilités en dehors de l'école pour continuer à développer ses connaissances et ses compétences, à adopter des approches utiles et à adapter ses habitudes.

4. En quoi les conseillers en orientation et en éducation sont-ils différents des conseillers scolaires?

Les conseillers en orientation et en éducation et les conseillers scolaires s'engagent à aider les élèves à passer de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur ou au marché du travail. Toutefois, des différences existent entre les deux rôles.

- Comme les conseillers en orientation et en éducation ne sont pas tenus d'avoir une formation pédagogique et qu'ils ont une expérience diversifiée dans des domaines autres que l'éducation, ils apportent un point de vue unique aux échanges avec les élèves.
- Contrairement aux conseillers scolaires, il ne s'agit pas de conseillers de formation. Les conseillers scolaires ont une formation en psychologie et en éducation, et leur rôle consiste principalement à fournir des conseils liés aux études et à la santé mentale.
- Les conseillers en orientation et en éducation, quant à eux, sont employés par le gouvernement des TNO, plus précisément par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. L'équipe des conseillers en orientation et en éducation travaille dans toutes les régions des TNO, et rencontre les élèves dans chaque école secondaire. Les responsabilités de chaque conseiller consistent notamment à travailler avec les enseignants et l'administration des écoles du territoire et à rencontrer divers élèves pour leur proposer des options de formation continue et d'emploi correspondant à leurs compétences et à leurs intérêts.

5. Comment un élève peut-il se faire attribuer un conseiller?

Cet été, afin de les aider à faire face à une situation sans précédent, les conseillers fournissent aux élèves de 12^e année des informations sur les possibilités qui s'offrent à eux après le secondaire, en plus de les aider à découvrir leurs centres d'intérêt et à naviguer à travers les



processus d'inscription et les options de financement.

Si un élève est prêt à commencer les séances dès maintenant, il peut en parler à son directeur ou envoyer un courriel à CEA@gov.nt.ca pour être jumelé avec le conseiller assigné à son école.

6. Avec qui les conseillers en orientation et en éducation travaillent-ils?

En règle générale, les conseillers travaillent avec tous les élèves des TNO de la 9^e à la 12^e année et les jeunes de 18 à 24 ans, mais au cours de l'été 2020, ils travailleront exclusivement avec les élèves qui terminent leur 12^e année.

7. À quelle fréquence les conseillers en orientation et en éducation rencontrent-ils les élèves?

Les conseillers rencontrent les élèves jusqu'à trois fois et sont disponibles si l'élève a besoin d'aide supplémentaire.

8. Comment ces rencontres se passent-elles?

Les conseillers peuvent rencontrer un élève par vidéo, par téléphone ou par courriel afin de discuter de ses projets après l'école secondaire. Ces rencontres ont lieu les jours de semaine.

9. Pourquoi les conseillers en orientation et en éducation se concentrent-ils uniquement sur les élèves de 12^e année pour le moment?

En ce moment, les élèves de 12^e année sont le groupe le plus touché par la pandémie de COVID-19; ils doivent se familiariser avec de nouvelles méthodes de formation et d'apprentissage et prendre en compte de nouveaux facteurs dans la planification des prochaines étapes de leur vie.

À partir de septembre 2020, les conseillers reprendront leur travail avec les élèves de la 9^e à la 12^e année.

10. Comment les parents peuvent-ils coopérer avec leurs enfants et les conseillers en orientation et en éducation?

Chaque élève travaillant avec un conseiller aura accès à son propre compte dans le [planificateur d'éducation myBlueprint](#). Il s'agit d'une ressource interactive en ligne aidant à la planification de l'éducation et de la vie professionnelle. Le conseiller peut aider l'élève à créer un compte familial qui permet aux parents de consulter les réflexions de leurs enfants, ainsi que leurs objectifs et les professions qui les intéressent.



11. Qu'est-ce que myBlueprint?

myBlueprint est une plateforme de planification de l'éducation offerte en ligne; elle aide les élèves à répondre aux questions « qui suis-je? », « quelles occasions s'offrent à moi? », « qui est-ce que je veux devenir? » et « quels sont mes projets pour atteindre mes objectifs? ».

Les élèves peuvent ouvrir leurs comptes personnels myBlueprint avec l'aide des conseillers, afin de répondre à des questionnaires personnels, de rechercher des professions et des programmes d'études postsecondaires, et de créer des portfolios, des CV et des budgets. Plus de 2 000 élèves ténos possèdent un compte myBlueprint, qui s'avère un outil complet et informatif.